



AVIS DE COURSE

Régate LORMONTAISE

Grade : 5B

Date : 13 juin 2026

Dordogne - Estuaire de la Gironde et Garonne

Organisé par le Club de Voile de LORMONT

Prévention des violences et incivilités La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1 (a)

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, *préciser où et quand elle s'appliquera.*
- 1.5 Les règlements fédéraux,
- 1.6 Les règles du championnat de l'Estuaire de la Gironde 2025.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles sur le site du Club : www.club-voile-lormont.fr
Elles seront adressées aux Délégués de chaque Club de Club de l'Estuaire de la Gironde.
Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'informations sera disponible : auprès du Comité de Courses
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course (à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour) sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
Le Comité de Course sera en veille sur **le canal VHF 72, et pourra communiquer si besoin**

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A-B-C-D-R] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation à minimum côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

La participation en solitaire est possible sous conditions et port d'un gilet de flottabilité obligatoire quel que soit la météo, et après déclaration auprès du Comité de Courses.

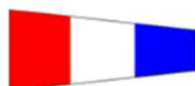
- 4.2 Tous les bateaux du système à handicap **Osiris Habitable.**

	Classes	Rating net
Flotte 1 (flamme 1)	A, B et R	6 à 13,4
Flotte 3 (flamme 3)	C, D et R	13,5 à 20,4
Flotte 5 (flamme 5)	D et R	20,5 à 33

Flottes : 1 – 3 – 5 selon la découpe du Championnat de l'Estuaire de la Gironde



Flamme 1



Flamme 3



Flamme 5

- Tout bateau qui n'aura pas de moyen d'identification (n° de voile), ni de flamme de sa catégorie ne sera pas classé.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1. **Pour chaque concurrent** en possession d'une Licence Club FF Voile :

- Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
 - D'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
 - D'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 **Pour le bateau :**

- le certificat de jauge ou de rating valide.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription

(Site : club-voile-lormont.fr)

Et en l'envoyant par mail avant 16 H le jeudi 11 Juin 2026, à cvlormont@gmail.com

4.8. Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : Minimum de 5 bateaux par flotte.

5. DROITS A PAYER : Néant

5.2 Autres frais :

Repas samedi soir 18 € Réserve obligatoire jusqu'au Mercredi 10 Juin 14 H.

Jean-Paul Pisenti : 06 31 53 22 32 courriels : jeanpaul.pisenti@neuf.fr

8. PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription et émargement à **Bourg sur Gironde** le jour de la course :

Date	Confirmation Inscription & Emargement
Samedi 13 juin 2026	De 08h30 à 09h00

8.5 L'heure du signal d'avertissement (SA) de la première course est prévue à :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)	Parcours
Samedi 13 juin	09h30	Toutes	Estuaire de la Gironde et Garonne

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h

9. CONTROLE

- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge et de rating valide.
- 9.2 Les bateaux peuvent-être contrôlés à tout moment par le Comité sur l'équipement et le nombre d'équipiers licenciés inscrits sur la fiche d'inscription.

11 LIEU

- 11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.
- 11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12. LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : *Parcours construit et/ou côtier*

HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Date	PM	BM	Lieu	Coefficient
13 juin 2026	05h50	13h15	BOURG	74
	18h56	14h16	BORDEAUX	79

13. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14. CLASSEMENT

- 14.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 14.2 Quand moins de quatre courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses
- 14.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *le système temps sur temps suivant la découpe du championnat de l'estuaire.*

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par l'Organisation

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord

15.2 - Une VHF

- Un couteau

- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée

- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long

- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

17. EMPLACEMENTS

DP] [NP] les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribué au ponton à LORMONT.

18. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

DP] [NP] les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant

jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « **La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité.** » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21. RESULTATS ET PRIX

Samedi en fin d'après-midi au Club de Voile de Lormont

22. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour le Club de voile de Lormont : Didier Laplace – Tel : 06 70 51 45 15 cvlormont@gmail.com
Laurent Picard – Tel: 06 73 67 90 35 laurent.picard@wanadoo.fr

Pour le comité de course : Vanessa Chavanneau - tél : 06 03 06 39 60